



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (*art.8 – Statuts EPMNL*)

Nombre de membres présents ou représentés :

VOTES :

- Pour : 8

- Contre :

- Abstentions :

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »**

Conseil d'Administration du 4 mars 2020

**Décision n°20CA-007**

**Objet : Election du Président et du Vice-Président de l'EPMNL**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »**

**REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :**

- VU** la délibération n° 11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la Création de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » (EPMNL) ;
- VU** les statuts de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le courrier de démission du Président de l'EPMNL en date du 14 février 2020

Suite à la démission de Monsieur Jean ROTTNER de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de l'EPMNL, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » réuni de plein droit le mercredi 4 mars 2020, a procédé à l'élection d'un nouveau Président et d'un nouveau Vice-Président du Conseil d'Administration par vote.

**RÉSULTATS DU 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT :**

Votants :

Ne participait pas au vote Madame Brigitte TORLOTING qui fait acte de candidature ;

Madame Brigitte TORLOTING ayant obtenu 8 voix est élue Présidente du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* ».

**RÉSULTATS DU 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN POUR L'ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT :**

Votants :

Ne participait pas au vote Henry LEMOINE qui fait acte de candidature ;

Monsieur Henry LEMOINE ayant obtenu 8 voix est élu Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine ».

**ARTICLE 1 :** Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'application de la présente délibération

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général par intérim de l'Etablissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » est chargé de l'exécution de la présente décision.

**LA PRESIDENTE  
Brigitte TORLOTING**

